

Feuille d'information

Marche à suivre : demande de subvention pour l'installation d'un système de récupération de chaleur issue du refroidissement du lait

1. Introduction

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les conditions fixées par ProKilowatt pour l'installation d'un système de récupération de chaleur issue du refroidissement du lait et la demande de subvention.

En bref :

- I. Vérifier si l'exploitation peut prétendre à une subvention (points 4 et 5)
- II. Si c'est le cas, demander une offre personnalisée
- III. Remplir entièrement le formulaire de demande (voir : www.agrocleantech.ch)
- IV. Imprimer le formulaire, le remplir, le **signer**, l'envoyer avec les pièces requises
- V. Réaliser l'installation après réception de la réponse positive d'AgroCleanTech
- VI. Remettre le formulaire final et les pièces requises une fois le récupérateur installé
- VII. Les contributions de soutien promises vous sont alors versées

2. Procédure de demande de subvention

- a) Faites votre demande de subvention en ligne sur www.agrocleantech.ch ou avec le [Formulaire pour demande de contributions \(alternative pour la demande en ligne\)](#)
- b) Envoyez la feuille de signatures / le formulaire de demande et les pièces requises à AgroCleanTech. La demande doit être soumise **avant** le début de l'installation.
- c) Après examen de votre demande, vous recevrez par courrier une promesse d'octroi de subvention de la part d'AgroCleanTech (en général sous 10 jours ouvrés). Cela vous donne droit à une subvention. La promesse de subvention est valable 6 mois à compter de la date de la décision d'octroi. Passé ce délai, la promesse de subvention est annulée et aucune subvention ne peut être versée. Sur demande écrite dûment motivée et soumise avant l'expiration du délai, AgroCleanTech peut accorder un délai supplémentaire.
- d) A la fin des travaux d'installation et après la mise en service réussie du système, signalez l'achèvement des travaux à AgroCleanTech au moyen de la déclaration d'achèvement du projet (y c. copie des factures). Ce formulaire est envoyé en même temps que la promesse d'octroi de subvention.
- e) Après un dernier contrôle effectué avec succès, la subvention vous sera versée.

3. Dossier de demande (formulaire et pièces requises)

Veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- Feuille de signatures ou formulaire de demande dûment complété, **daté et signé**.
- Copie de l'offre pour la livraison et l'installation du nouveau système

4. Conditions générales requises pour l'octroi de subvention

- Les subventions sont exclusivement allouées pour des **installations neuves** (la remise en service ou l'amélioration d'une installation déjà existante ne peut pas faire l'objet d'une subvention).
- Le maître d'ouvrage accepte un examen complet de l'ensemble des documents qui se rapportent au projet (y compris les documents comptables), ainsi que des contrôles ponctuels pendant ou après l'achèvement des travaux.
- Si les travaux débutent avant la soumission du dossier de demande, aucune subvention ne sera accordée.

5. Conditions particulières pour l'octroi de subvention

Exigences concernant le **système de refroidissement et de chauffage existant** :

- Les subventions sont exclusivement allouées pour l'amélioration de l'installation existante (tank à lait avec système de refroidissement électrique et boiler électrique sont présents).
- Pas de pré-refroidissement (p. ex. refroidissement avec de l'eau ou préparation de l'eau d'abreuvement) avant le refroidissement électrique.

Exigences concernant le **système de refroidissement à installer** :

- Le nouveau système doit être équipé d'un accumulateur de chaleur installé en amont du boiler
- L'eau chaude de l'accumulateur de chaleur n'est pas utilisée pour alimenter des appareils thermiques qui fonctionnent au fioul, au gaz ou au bois (alimente seulement le boiler électrique)
- Le système à installer est conforme à l'un des schémas proposés en exemple (point 7)

6. Montant de la subvention

La contribution unique à l'investissement se répartit comme suit :

- Montant de base forfaitaire : 1 000 CHF par système installé
- Montant additionnel variable : 2 CHF pour 1 000 kg de production laitière annuelle
- La subvention est limitée à 2 500 CHF par installation (montant de base + montant additionnel variable).

Services de conseil cantonaux :



Bauernverband Aargau, Muri
E. Hürlimann | 056 460 50 47



Bauernverband Basel, Sissach,
F. Hochstrasser | 061 763 05 10



Berner Bauern Verband, Ostermundigen
A. Affolter | 031 938 22 67



Freiburgischer BV, Granges-Paccot
F. Ménétrey | 026 467 30 60



Landwirtschaftskammer Jura, Courtételle, M. Darbellay | 032 426 53 54



Luzerner Bauernverband, Sursee
I. Wolfisberg | 041 925 80 41



Maschinenring Graubünden, Cazis,
C. Müller | 081 925 38 38



Schaffhauser Bauernverband, Wilchingen,
V. Stoll | 052 681 13 66



Schwyzer Bauernverband, Rothenthurm,
F. Philipp | 041 825 00 60



St. Galler Bauernverband, Flawil
A. Widmer | 071 394 60 10



Solothurner BV, Solothurn
A. Schwab | 032 628 60 62



Thurgauer Milchproduzenten, Weinfelden,
J. Fatzer | 071 626 20 58



ProConseil Sàrl, Lausanne
J. Freymond | 021 614 24 30



Unione Contadini Ticinesi, S. Antonino, S. Gemini | 091 851 90 90



Zuger Bauernverband, Cham,
A. Rüttimann | 041 780 02 77

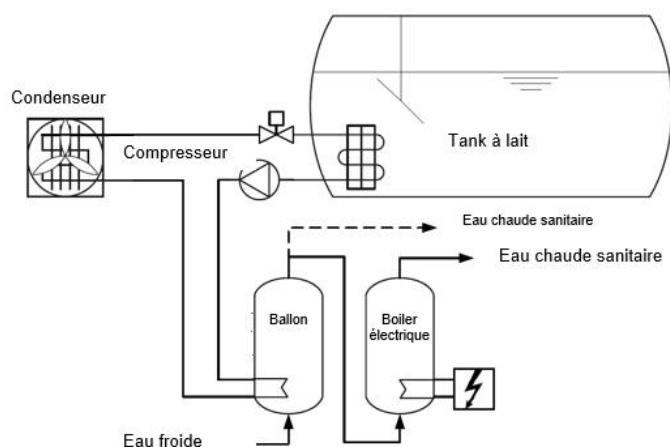


Zürcher Bauernverband, Dübendorf,
R. Bünter | 044 217 77 33

AgroCleanTech reste à votre disposition pour toute question : 056 462 50 15, info@agrocleantech.ch

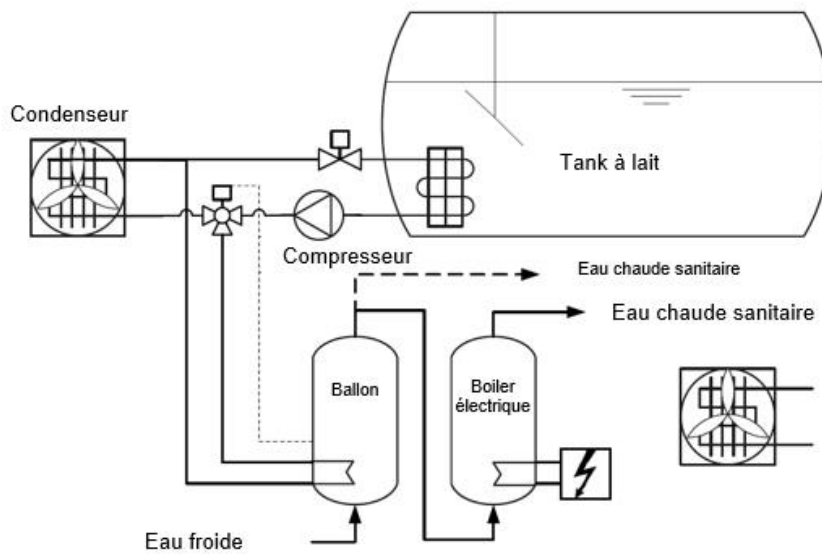
7. Exemples de schémas proposés pour le système à installer

Schéma 2
Récupération de chaleur lors du refroidissement du lait sans échangeur à plaques



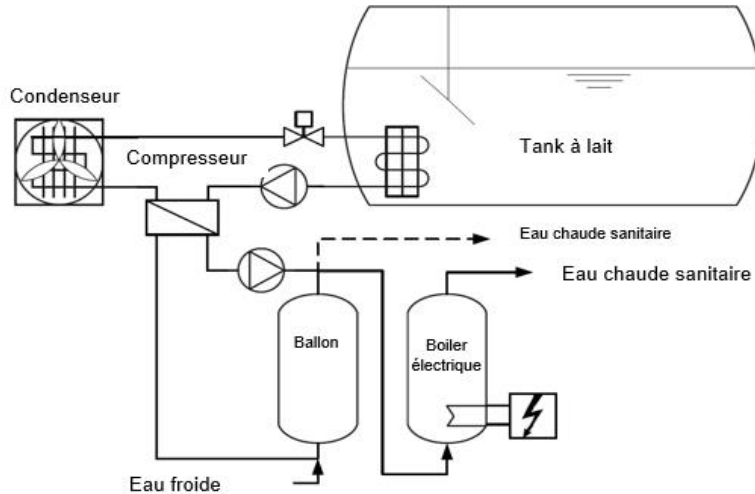
Système simple, idéal si les besoins en eau sanitaire sont élevés par rapport à la quantité de lait journalière.

Schéma 3
Récupération de chaleur lors du refroidissement du lait sans échangeur à plaques
Branchement parallèle



La régulation du flux du liquide de refroidissement après le compresseur permet de laisser fonctionner le refroidisseur directement sur le condensateur lorsque le boiler est plein. Le compresseur peut alors travailler avec une pression plus faible, ce qui en améliore l'efficacité. Recommandé si les quantités journalières de lait sont importantes.

Schéma 1
Récupération de chaleur lors du refroidissement du lait avec échangeur à plaques



Les échangeurs à plaques doivent faire l'objet d'une maintenance régulière (détartrage annuel). **Recommandé seulement si l'eau est peu calcaire.**